

2020 | Rapport Caractérisé Groupe Covéa

Actifs (Md€) : 105,8 Md€

Part des Actifs couverts (%) : non publique

Catégorie : Assurance

Sources: Rapport environnemental, social et de gouvernance 2020



Avec la contribution du programme LIFE de la Commission européenne.

La Commission européenne n'est pas responsable pour l'utilisation du contenu qui en est fait.



Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	7
1. Actifs et activités.....	7
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat.....	7
1.1.1. Classes d'actifs considérées.....	7
1.1.2. Activités considérées.....	7
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	8
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	8
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	8
1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire).....	8
1.3.1. Part taxonomique.....	8
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	8
2.1 Supervision.....	8
2.1.1 Instance responsable de la supervision.....	8
2.1.2 Intégration du climat aux décisions et objectifs conventionnels.....	8
2.2. Préparation et suivi.....	8
2.2.1 Comités internes dédiés au climat.....	8
2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat.....	9
2.4. Gestion des risques climatiques.....	9
2.4.2 Processus de gestion des risques.....	9
2.5. Adhésions.....	9
2.5.1 Initiatives climatiques.....	9
2.5.2 Groupe de travail.....	10
3. Stratégie climat.....	10
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	10
3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques.....	10
3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement.....	10
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	11
3.2.2 Cadre de mise en oeuvre.....	11
3.2.3 Seuils et suivi.....	11



3.4. Objectifs climatiques fixés.....	12
3.4.1 Tableau des objectifs fixés.....	12
4. Construction d'une résilience à long terme.....	12
4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services.....	12
4.1.2 Intégration.....	12
4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation.....	13
4.3.1 Conclusions tirées de l'évaluation des risques & opportunités (Pilier II).....	13
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	13
5.1 Place du climat dans l'ESG.....	13
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	13
5.1.4 Suivi des controverses liées au climat.....	14
5.2 Gestion déléguée.....	14
5.2.1 Cadre du mandat.....	14
5.3 Climat dans les investissements thématiques.....	15
5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts.....	15
5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE.....	15
5.3.4 Suivi des émetteurs & fonds spécialisés TEE.....	15
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat.....	15
6.1 Exercice des droits de vote.....	15
6.1.1 Climat dans la politique de vote.....	15
6.2 Engagement auprès des émetteurs.....	15
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial.....	15
6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement.....	16
7. Développement d'une expertise interne.....	16
7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs.....	16
7.1.1 Equipes formées.....	16
7.2 Efforts déployés.....	16
7.2.1. Ressources techniques.....	16
7.2.2 Ressources humaines.....	16
Pilier II Incidences sur les investissements.....	17
1. Identification.....	17
1.1. Risques & opportunités identifiés.....	17
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés.....	17
1.1.3. Priorisation des risques identifiés.....	17
Pilier III Incidences des investissements.....	18
1. Identification.....	18
1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques.....	18
1.1.1. Tableau des expositions étudiées.....	18
1.1.2. Explications.....	18



1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (1).....	18
1.2.1. Méthodes.....	18
1.2.3. Résultats et suivi.....	18
1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (2).....	19
1.2.2. Données et cadre	19
1.2.3. Résultats et suivi.....	19
1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (3).....	19
1.2.2. Données et cadre	19
1.2.3. Résultats et suivi.....	19
1.3. Incidences analysées	19
1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	19
1.3.2. Développement méthodologique.....	19
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	20
2.1. Emissions de GES.....	20
2.1.1. Tableau des émissions de GES induites.....	20
2.1.2. Explication du champ d'application	20
2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu	21
2.1.4. Explication des méthodologies retenues.....	21
2.2. Explication des données.....	21
2.2.1. Données réelles.....	21
2.2.2. Données estimées.....	21
2.3. Suivi et analyse.....	22
2.3.1. Analyse des émissions de GES.....	22
2.3.1. Communication des résultats.....	23
2.3.2. Suivi.....	23
3. Explications propre à chaque analyse d'alignement.....	23
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	23
3.1.1. Méthode / outil utilisé	23
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	23
3.1.3. Explication des choix.....	24
3.1. Méthodes et indicateurs (2).....	24
3.1.1. Méthode / outil utilisé	24
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	24
3.1.3. Explication des choix.....	24
3.1. Méthodes et indicateurs (3).....	24
3.1.1. Méthode / outil utilisé	24
3.2. Données (1).....	24
3.2.2. Données réelles.....	24
3.2.3. Données estimées.....	24



3.2. Données (2).....	24
3.2.2. Données réelles.....	24
3.2.3. Données estimées.....	24
3.2. Données (3).....	24
3.2.1. Couvertures et périmètres.....	24
3.3. Résultats (1).....	25
3.3.1. Communication des résultats.....	25
3.3.2. Explication des résultats.....	25
3.3. Résultats (2).....	25
3.3.1. Communication des résultats.....	25
3.3.2. Explication des résultats.....	25
3.3. Résultats (3).....	25
3.3.1. Communication des résultats.....	25
3.3.2. Explication des résultats.....	25
4. Explications propre à chaque estimation d'impact des émetteurs.....	25
4.1. Méthodes et indicateurs (1).....	25
4.1.2. Cadre de comparaison / d'écart.....	25
4.3. Résultats (1).....	25
4.3.2. Explication des résultats.....	25
4.3.3. Suivi historique.....	25
5. Explications propre à chaque estimation d'impact de l'entité.....	26
5.1. Définition des théories du changement propres aux impacts recherchés (Evaluation ex ante).....	26
5.1.1. Théorie du changement.....	26
5.1.2. Sources.....	26
5.1.3. Action climatique.....	26
5.2. Résultats et suivi (Evaluation ex post).....	26
5.2.1. Méthode de suivi.....	26
5.2.2. Résultats observés.....	26
5.2.3. Maximisation de l'impact.....	26
6. Plan d'amélioration continue.....	26
6.1. Limites.....	26
6.1.1. De la démarche d'analyse.....	26
6.1.2. Des méthodes utilisées.....	26
6.1.3. De couverture.....	27
Pilier IV Transparence & Communication.....	28
1. Format et efforts de présentation de l'exercice.....	28
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	28
1.1.1 Forme du rapport.....	28
1.1.2 Rapport par fonds.....	28



1.1.3 Dissociation climat/ESG	28
1.2 Structure de publication des informations	28
1.2.1 Plan type	28
1.3 Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs	28
1.3.1 Liste / tableau des fournisseurs et cabinets de conseil sollicités.....	28
1.4 Visualisation des enjeux et des structures	28
1.4.1 Actifs	28
1.4.3 Stratégie et objectifs.....	28
1.5. Eléments de pédagogie	28
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés.....	28
2. Communication sur le climat.....	29
2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat.....	29
2.2.3. Transparence des produits et services	29



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.1. Classes d'actifs considérées

Exclusions :

14% des encours ne sont pas éligibles à l'analyse ESG de Covéa Finance : "Supranational, Monétaire, Gestion alternative, Future/Change à terme, Capital investissement et Liquidités" (Rapport ESG 2020, p8)

Explication des exclusions globales :

"→ Monétaire (12,8 % des encours) : compte tenu de leur horizon de détention court, les titres monétaires ne sont pas, à ce jour, inclus dans le périmètre éligible à une analyse ESG. Toutefois, l'équipe d'analyse réalise régulièrement des analyses sur les volets Gouvernance et controverses pour les émetteurs de titres monétaires présentant des risques. En 2019, 59 analyses ont été réalisées sur cette classe d'actifs à la suite desquelles sept émetteurs (i.e. 12 % des émetteurs analysés) ont été considérés comme non investissables.

→ Supranational (0,9 % des encours) : les émetteurs supranationaux sont des structures qui, par nature, dépassent les limites des États. Il s'agit par exemple de la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ou encore la Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire (Eurofima). Le caractère transnational de ces émetteurs rend impossible l'analyse ESG telle que réalisée pour les émetteurs souverains ; à ce titre, ils ne sont pas inclus au périmètre éligible à une analyse ESG.

→ Liquidités (0,6 % des encours) : les liquidités, qu'il s'agisse de dollars américains, de livres sterling ou d'euros, sont des instruments de change, ce qui rend non pertinente leur analyse.

→ Futures, Fonds de Fonds de Capital Investissement (0,1 % des encours) : les caractéristiques de ces actifs rendent leur analyse ESG non pertinente." (Rapport ESG 2020., p26)

Tableau des actifs couverts par l'exercice

<i>Classes, fonds, poches</i>	<i>Montant des encours</i>	<i>Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus</i>
Obligations souveraines	NC	54%
Emetteurs privés (Actions/Crédits)	NC	20%
OPC	NC	12%

1.1.2. Activités considérées

Le Rapport ESG 2020 du groupe Covéa se concentre sur deux entités :

Covéa Finance : "Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille (SGP) de Covéa, Groupe réunissant les marques MAAF, MMA et GMF" (Rapport ESG 2020, p9)

Covéa Immobilier : "Covéa Immobilier, filiale en charge de la gestion de l'ensemble du patrimoine immobilier de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement immobilier" (ibid, p19)



1.1.3. Tableau des analyses climat

Tableau des analyses climat

Classes, Fonds, poches	Risque / Opportunité physique	Risque / Opportunité de transition	Alignement	Estimation d'impact (Emetteur)	Estimation d'impact (entité)
Actions	NC	NC	Trajectoire de l'intensité carbone du CA du portefeuille Actions	NC	NC
Obligations privées	NC	NC	Trajectoire de l'intensité carbone du CA du portefeuille Obligations privées	NC	NC
"L'un des Fonds"	NC	NC	Calcul de température (°C)	NC	NC

1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

"Covéa Finance publie également chaque année un rapport individuel sur les fonds ouverts ciblant des thématiques ESG spécifiques et clairement identifiables. C'est ainsi qu'au titre de l'exercice 2020, les quatre fonds à thématique environnementale suivants ont fait l'objet d'un rapport individuel" (ibid, p10)

Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition

Classes, Fonds, poches	Description	Montant	Poids (% des encours totaux)
Covéa Aeris	Fonds à thématique environnementale Fonds de décarbonation	118,5 M€	0,12%
Covéa Aqua	Fonds à thématique environnementale	99,1 M€	0,10%
Covéa Solis	Fonds à thématique environnementale Fonds contribuant à la transition énergétique	110,7 M€	0,11%
Covéa Terra	Fonds à thématique environnementale	123,7 M€	0,12%
Obligations	Obligations vertes	1588 M€	1,60%
Total		2040 M€	2,05%

1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire)

1.3.1. Part taxonomique

Tableau des parts taxonomiques & fossiles (29 LEC)

Classes, Fonds, poches	Part taxonomique	Part fossile (29 LEC)
Actions	NC	2,70%

2. Gouvernance des enjeux climatiques

2.1 Supervision

2.1.1 Instance responsable de la supervision

Covéa Immobilier

"Signe fort de la cohérence entre la volonté exprimée et les moyens mis en œuvre, le Comité de Direction est l'instance décisionnelle de la stratégie de développement durable de Covéa Immobilier : engagements, objectifs et actions." (ibid, p19)

2.1.2 Intégration du climat aux décisions et objectifs conventionnels

"La stratégie d'investissement sert nos engagements d'assureur et intègre de manière holistique des critères financiers ainsi qu'extra-financiers et de durabilité de type ESG (Environnement, Social et Gouvernance)" (ibid, p5)

2.2. Préparation et suivi

2.2.1 Comités internes dédiés au climat

"Un groupe de travail intra-Groupe « Task Force Covéa sur le reporting article 173 » a été créé dès mars 2016. [...] Ce groupe de travail, qui s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2020, est piloté par un membre du



comité de direction de Covéa Finance. Il est également composé des analystes ESG de Covéa Finance, du responsable du contrôle interne et du suivi des actifs de la Direction générale Investissements de Covéa, du directeur des Affaires Publiques de Covéa, d'un représentant du Pôle RSE de Covéa et d'un représentant de Covéa Immobilier. En 2020, plusieurs thématiques y ont été abordées : les évolutions réglementaires, le pilotage de la production des rapports ESG, la coordination des travaux, ou encore le retour d'information sur les groupes de travail de place." (ibid, p9)

"Ce groupe de travail est piloté directement par Yannick Tatibouët, membre du Comité de direction de Covéa Finance et Directeur exécutif, qui a également sous sa responsabilité l'ensemble des recherches de la société de gestion, dont l'analyse financière et extra-financière. Il comprend, outre Covéa Finance, toutes les parties prenantes du groupe Covéa concernées par la publication du Rapport ESG du Groupe. Il s'agit d'un exercice de coordination, de partage et de pédagogie sur les sujets extra-financiers" (ibid, p14)

2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat

Dispositif de suivi de la stratégie développement durable

Covéa Immobilier

"L'année 2020 a fait l'objet d'un suivi et reporting du plan d'actions découlant de notre politique de développement durable. Celle-ci est intégrée au pilotage de l'activité de la structure au travers des processus d'investissement, de la conduite des programmes immobiliers, de l'exploitation des immeubles et de la gestion des relations avec nos partenaires et prestataires. Elle fait l'objet d'une révision annuelle, intègre les enjeux et la stratégie d'engagement sociétal du Groupe" [...] Un point « développement durable » semestriel est tenu pour examiner l'avancement et le bon déroulement des différents plans d'actions vers les objectifs fixés." (ibid, p19)

2.4. Gestion des risques climatiques

2.4.2 Processus de gestion des risques

Intégration des risques liés au climat au cadre conventionnel de gestion des risques

"Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles." (ibid, p14)

Processus de gestion des risques liés au climat

"L'équipe d'analyse extra-financière a mis au point une grille d'analyse de matérialité sectorielle permettant d'identifier les enjeux les plus pertinents par secteur. Ce travail a permis d'identifier l'exposition de nos portefeuilles à ces risques eu égard à nos positionnements sectoriels. [...] Le principe de « double matérialité » [...] est déjà pris en compte dans la démarche d'analyse et le processus de décision d'investissement." (ibid, p15)

2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

" Nous avons signé en 2020 les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations unies." (ibid, p5)

"L'engagement de Covéa Immobilier, et de ce fait de l'ensemble du groupe Covéa, se traduit également par la signature de chartes pour le développement durable, afin d'améliorer la performance énergétique et environnementale du parc immobilier de Covéa. Covéa Immobilier a adhéré à la Charte de la gestion de l'eau de la ville de Paris, la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, au plan développement durable pour les bâtiments tertiaires et la Charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab)." (ibid, p40)



2.5.2 Groupe de travail

Sujet climat / Commission climat

"Covéa contribue activement à la réflexion collective sur les pratiques ESG au sein de différents groupes de travail organisés par les principales associations et fédérations professionnelles du secteur de l'assurance et de la finance et a mandaté Covéa Finance pour le représenter au sein de ces instances de place." (ibid, p9)

"Depuis 2015, Covéa Finance participe et contribue, au nom du groupe Covéa, aux travaux de deux associations professionnelles : l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) pour elle-même et la Fédération Française de l'Assurance (FFA), notamment à travers leurs groupes de travail ESG Climat respectifs. Les travaux réalisés ont été largement liés aux développements législatifs en cours, notamment au niveau européen" (ibid, p11)

"La FFA a créé en novembre 2020, un groupe de travail transversal pluridisciplinaire sur la normalisation du reporting extra-financier, dont Covéa Finance et Covéa sont membres" (ibid, p11)

3. Stratégie climat

3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques

Engagements politiques publics pris par l'organisation en matière de climat

<https://observatoirede lafinance durable.com/fr/les-donn%C3%A9es/les-engagements-individuels-des-acteurs-financiers/>

Assurances / Covéa

Plusieurs thématiques :

- Gestion active pendant la période de détention (dialogue actionnarial)
- Exclusion progressive du charbon thermique
- Publication de l'empreinte carbone de ses portefeuilles

Cadre de mise en oeuvre de la stratégie d'alignement

"Investi dans le respect des normes environnementales et attentif aux évolutions sociétales, Covéa Immobilier s'adapte de façon continue et s'engage concrètement en matière d'immobilier « vert et vertueux » en définissant les objectifs et les plans d'actions qui en découlent. L'immobilier est en effet au cœur du sujet environnemental, avec pour thématiques centrales : le bien-être des occupants, l'efficacité énergétique, la réduction des consommations énergétiques du patrimoine tertiaire conformément au décret d'économie d'énergie tertiaire, le changement climatique, la protection de la biodiversité et la gestion mesurée des ressources. Dans ce contexte et au quotidien, Covéa Immobilier prouve sa capacité à innover, proposer et gérer des biens de façon durable et responsable" (ibid, p19)

3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

Description des différents axes sur lesquels reposent les objectifs et indicateurs

Covéa Immobilier

4 axes structurants (ibid, p20)

1. Agir pour l'environnement (consommation énergétique, impact carbone, ressource en eau, économie circulaire, biodiversité...)
2. Assurer une bonne qualité de vie aux usagers
3. Engager nos partenaires
4. Promouvoir le développement durable

Plan d'action

"L'objectif est de réduire la consommation énergétique sur les immeubles restructurés et labellisés de 40 % sur les cinq usages réglementaires et de s'inscrire dans une démarche vertueuse afin de se mettre en conformité avec les exigences stipulées par le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. À ce titre,



un projet d'ampleur « Économie d'Énergie Tertiaire » a été structuré et mis en oeuvre durant l'année 2020." (ibid, p40)

3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en oeuvre

Principe

Focus sur le volet charbon :

"En 2020, lors de la révision annuelle de nos politiques dont la politique d'exclusion, nous avons introduit un renforcement sur le charbon avec l'introduction de seuils en absolu ainsi qu'un tableau de sortie jusqu'en 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour les pays hors ODCE." (ibid, p27)

Sont exclus :

- les énergéticiens dont la production d'électricité est générée à partir de charbon, et/ou dont les capacités installées sont alimentées par du charbon thermique
- les entreprises (y compris extracteurs) générant une part de leur CA grâce au charbon.
- l'ensemble des entreprises identifiées par l'ONG Urgewald comme étant actives en termes de développement de nouvelles capacités charbon.

Périmètre

"L'exclusion vise les titres émis par l'entreprise, indépendamment des autres entreprises du groupe d'appartenance (société mère, filiales). [...] Pour ses expositions obligataires, Covéa Finance cessera tout nouvel investissement dans les entreprises susmentionnées, mais se garde le droit de conserver les titres déjà investis jusqu'à maturité (avec une échéance maximale à 2025). Pour les expositions actions, Covéa Finance cessera tout nouvel investissement dans les entreprises susmentionnées, mais se garde le droit de conserver les titres déjà investis si l'émetteur a pris des engagements clairs et publics de réduction en dessous des seuils d'ici 2025. Dans tous les autres cas, les titres visés par l'exclusion devront être désinvestis dans un délai maximal de 1 an" (Politique d'exclusion p4)

3.2.3 Seuils et suivi

Seuils

"Covéa Finance s'engage, conformément à sa politique d'exclusion, à exclure en lien avec la thématique du charbon :

a) Sur des seuils relatifs :

- pour les énergéticiens dont la production d'électricité est générée à partir de charbon, et/ou dont les capacités installées sont alimentées par du charbon (i.e. charbon thermique) ; et
 - pour les entreprises (y compris extracteurs) générant une part de leur chiffre d'affaires grâce au charbon.
- Dans les deux cas, Covéa Finance s'engage à exclure de ses investissements, par un abaissement progressif des seuils, les énergéticiens et entreprises (y compris extracteurs)." Le détail de ces seuils est ensuite inscrit dans un tableau. (Rapport ESG, p27)

"Un échéancier produit en interne permet d'identifier les entreprises concernées jusqu'à horizon 2040 et de piloter notre stratégie de désengagement." (Rapport ESG, p.27)

"b) Sur des seuils en absolu :

- pour les énergéticiens disposant de plus de 5 GW de capacités installées alimentées par du charbon (i.e. charbon thermique) ;
- pour les extracteurs disposant de capacités d'extraction supérieures à 10 Mt.

Pour les seuils en absolu, les exclusions s'appliquent à compter de la publication de la politique d'exclusion." (Rapport ESG, p.28)

"c) Entreprises les plus actives en termes de développement de nouvelles capacités charbon :

Les 120 entreprises identifiées comme les plus actives en termes de développement de nouvelles centrales à charbon (liste nommée « Coal Plant Developers », publiée par l'ONG allemande Urgewald" (Rapport ESG,



p.28)

Dérogations

"Pour les seuils relatifs et absolus, peuvent être conservés en portefeuille les émetteurs qui ont pris des engagements clairs et publics de réduction en dessous de ces seuils à horizon 2025. Pour ces derniers, Covéa Finance vérifiera, dans le cadre d'un dialogue actionnarial, la réduction de leur exposition charbon et le respect de leurs engagements au moins une fois par an." (Rapport ESG, p.28)

Suivi

La politique d'exclusion de Covéa Finance est publiée sur son site Internet. (ibid, p27)

"La liste des titres exclus est soumise à une révision au moins une fois par trimestre." (Politique d'exclusion p4)

"Un blocage automatique pré-passage d'ordre est assuré sur l'ensemble des valeurs figurant sur la liste des exclusions. Un contrôle périodique des portefeuilles est réalisé par le RCCI afin d'assurer a posteriori la stricte application de la politique d'exclusion sur l'ensemble des titres détenus par Covéa Finance." (Politique d'exclusion p5)

Covéa Finance décrit l'impact concret de la politique charbon depuis sa mise en place : "Depuis trois ans, l'impact de la mise en place d'un volet « charbon » s'est traduit par la sortie de quelques titres pour environ 11 millions d'euros. Le dernier renforcement de ce volet en fin d'année 2020 a donné lieu à la cession de titres pour un montant très limité de 1,7 million d'euros sur un énergéticien. À titre de comparaison, les assureurs français ont dû désinvestir au total 1,3 milliards d'euros en 2018 et 2019 selon des informations fournies par la FFA." (Rapport ESG, p27)

3.4. Objectifs climatiques fixés

3.4.1 Tableau des objectifs fixés

Tableau des objectifs fixés

Dimension	Cible & unité	Délai	Couverture d'application	Cadre scientifique	Ecarts / atteintes
Consommation énergétique	Réduction de 40% sur les 5 usages réglementaires	NC	Immeubles restructurés et labellisés	NC	NC

4. Construction d'une résilience à long terme

4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services

4.1.2 Intégration

Covéa Finance

"La montée en puissance de la prise de conscience sur les enjeux extra-financiers, et notamment climatiques, entraîne une augmentation de la demande de produits qualifiés de « responsables » ou « durables ». C'est ainsi qu'un projet transverse lancé mi-2017 avait abouti en 2018 à la création d'une gamme de quatre fonds à thématique environnementale" (ibid, p15)

Covéa Finance s'est doté en Juin 2018 de 2 fonds à thématique environnementale lié au climat

- Le Fonds bas carbone Covéa Aeris "participe à la décarbonation de l'économie en investissant dans des sociétés dont l'activité émet peu de gaz à effet de serre ou ayant un impact bénéfique sur la qualité de l'air". (fiche commerciale Covea Aeris)

- "Covéa Solis est un fonds contribuant à la transition énergétique. L'une des thématiques du fonds a trait aux énergies fossiles de transition et le fonds est à ce titre investi dans certaines sociétés cotées ayant une intensité carbone élevée (énergéticiens engagés dans une transition vers les énergies bas carbone ou – de façon transitoire – vers des énergies fossiles moins carbonées, dites « de transition »)." (ibid, p39)

Covéa Immobilier



"Le Comité de pilotage Immeuble au sein de Covéa Immobilier se réunit toutes les six semaines afin d'étudier les opportunités du marché ou de son parc immobilier et de valider les restructurations d'immeubles. Ainsi, les aspects environnementaux sont étudiés à l'occasion des décisions d'arbitrage, d'acquisition ou de restructuration des immeubles." (ibid, p20)

4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation

4.3.1 Conclusions tirées de l'évaluation des risques & opportunités (Pilier II)

Description de la manière dont la stratégie d'investissement pourrait évoluer pour faire face aux risques et opportunités climatiques identifiés

"Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement" (ibid, p14)

"Le principe de «double matérialité » (principe d'étudier les impacts de l'environnement sur l'entreprise et de l'entreprise sur son environnement), qui sera mis en exergue dans les futurs reportings aux standards « Disclosure », est déjà pris en compte dans la démarche d'analyse et le processus de décision d'investissement." (ibid, p15)

5. Intégration du climat dans l'investissement

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

Périmètre de l'analyse extra-financière

Covéa Finance (ibid, p13)

86% des encours de Covéa Finance sont éligibles à une analyse ESG. Et 75% des encours ont finalement été analysés.

Par poches d'actifs éligibles :

- Obligations souveraines (54% des encours) : 100% analysés
- Emetteurs privés (Actions / Crédits) (20% des encours) : 43% analysés
- OPC (12% des encours) : 100% analysés

14% des encours ne sont pas éligibles : Supranational, Monétaire, Future/Change à terme, Capital Investissement et Liquidités

Covéa Immobilier

"Un suivi de ces consommations et des investissements environnementaux a été mis en place. Afin de mesurer les efforts réalisés sur le critère environnemental, Covéa Immobilier a fait le choix de publier l'empreinte carbone des immeubles de placement qu'il gère. [...] Le périmètre retenu couvre le patrimoine placement géré directement par Covéa Immobilier" (ibid, p40)

Description des critères climat utilisés dans le dispositif de notation en précisant la pondération de ces critères dans la notation.

Covéa Finance

Un tableau p25 du rapport donne des exemples de critères d'analyse ESG par type d'émetteurs.

Dans le pilier Environnement on retrouve par exemple les critères suivants : Emissions GES, Biodiversité, Part des renouvelables dans le mix énergétique...

Pour les obligations souveraines :

"Une appréciation (Satisfaisant/Vert, Moyen/Orange, Insuffisant/ Rouge) est attribuée par pays pour chaque pilier (Environnement, Social et Gouvernance dont Droits humains). Chaque pilier E, S et G est apprécié en fonction de l'analyse de critères, qui sont eux-mêmes déterminés sur la base d'indicateurs" (ibid, p24). Ces résultats sont croisés avec les obligations souveraines gérées par Covéa Finance ce qui leur a permis d'évaluer les risques extra-financiers auxquels le portefeuille est exposé par pays.

Pour les obligations et actions d'entreprises :



Des Fiches analyse E-S-G sont réalisées par émetteur. "Pour chaque pilier « Environnement », « Social » et « Gouvernance », Covéa Finance a déterminé des critères, eux-mêmes subdivisés en indicateurs, qu'elle considère comme des fondamentaux communs à tous les émetteurs privés. Pour chacun de ces indicateurs et critères, une appréciation est établie : positive, neutre, négative" (ibid, p24)

Covéa Immobilier

"Pour Covéa Immobilier, les critères majeurs d'analyse sont la diminution des consommations énergétiques et de son empreinte carbone, tout en maîtrisant les coûts d'investissement nécessaires pour les obtenir." (ibid, p40)

Données utilisées dans le cadre de l'analyse extra-financière.

Covéa Finance (ibid, p24)

Méthodologie interne pour les émetteurs souverains : bases de données publiques (données de la Banque mondiale, Nations Unies, OCDE, etc.). Puis appréciation par pilier par pays.

Méthodologie interne pour les émetteurs privés : Les fiches d'analyse produites par les analystes reposent essentiellement sur :

- l'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, document de référence, rapport RSE ou DPEF, rapport climat, site Internet...);
- les données relatives au climat et à la transition énergétique fournies par notre prestataire London Stock Exchange Group ;
- les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (ex. : controverses, tendances, pratiques...);
- tous rapports publiés par des parties prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, ONG) ;
- les données fournies par un prestataire externe spécialisé concernant les controverses des émetteurs privés complétées d'une matrice de matérialité réalisée en interne.

Covéa Immobilier

"Les informations utiles aux analyses sont issues des bases de données des fournisseurs et des outils de contrôle de gestion interne" (ibid, p40)

Suivi

Covéa Finance

"La dégradation soudaine d'une appréciation peut déclencher l'envoi d'une alerte à la gestion, et éventuellement faire l'objet d'un suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial. Au-delà de l'appréciation susmentionnée, une dynamique est également définie. Elle peut être positive ou négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre, mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période." (ibid, p25)

5.1.4 Suivi des controverses liées au climat

Covéa Finance

"la Recherche propose désormais un suivi et une appréciation des controverses liées aux émetteurs privés, qu'elle partage avec les gérants dans le cadre des différents comités de gestion. L'idée est de prévenir, vérifier et évaluer la teneur et l'impact de la controverse, au regard d'un socle méthodologique propre à Covéa Finance" (ibid, p16)

Covéa fait mention d'un prestataire externe de données sur les controverses : Vigeo Eiris

5.2 Gestion déléguée

5.2.1 Cadre du mandat

"Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille (SGP) de Covéa, Groupe réunissant les marques MAAF, MMA et GMF. Elle gère 86 % de ses encours sous forme de mandats, confiés par les sociétés du



Groupe et ses mutuelles partenaires. Covéa Finance ne sous-délègue pas de gestion financière à d'autres SGP. " Les 14% restants sont répartis dans 49 fonds (ibid, p9)

5.3 Climat dans les investissements thématiques

5.3.1 Sélection des obligations vertes et des prêts verts

"Covéa Finance investit également dans des « obligations vertes », constituant un instrument de financement qui prend de l'importance et a développé une méthodologie d'analyse et de suivi de ces instruments au moment de la souscription puis de manière régulière tous les ans." (ibid, p28)

5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE

L'intensité carbone est un critère de sélection pour certains fonds à thématique environnementale, notamment pour le fonds Covéa Aeris.

5.3.4 Suivi des émetteurs & fonds spécialisés TEE

Suivi des encours

Covéa Aeris : 47M€ Fin 2018, 87 M€ Fin 2019, 119M€ Fin 2020

Covéa Solis : 46M€ Fin 2018, 70 M€ Fin 2019, 111M€ Fin 2020

6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.1 Climat dans la politique de vote

Sans mention explicite du climat, Covéa Finance indique une prise en compte des enjeux environnementaux dans son exercice du droit de vote :

"Covéa Finance souhaite avoir accès à une information claire et suffisante sur les politiques et pratiques de l'entreprise sur certains enjeux environnementaux et sociaux afin de mieux appréhender les risques et les opportunités que peuvent constituer ces enjeux pour l'entreprise.

Covéa Finance pourra soutenir une résolution présentée par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires, qui, sous conditions de clarté et de détail, permettrait d'accroître la transparence sur les enjeux environnementaux et sociaux liés à l'activité de la Société." (Politique d'engagement actionnarial 2021, p.19)

6.2 Engagement auprès des émetteurs

6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

Engagement individuel

"Covéa Finance identifie les enjeux ESG les plus significatifs pour chaque entreprise rencontrée. [...] Le changement climatique et la transition énergétique font aussi partie des thèmes récurrents, en particulier dans le cadre des échanges avec des entreprises présentes dans les fonds à thématique environnementale." (ibid, p36)

"En lien avec l'évolution de notre politique d'exclusion du charbon, Covéa Finance a mené fin 2020 une campagne d'engagement auprès d'un certain nombre d'entreprises. En novembre 2020, nous émettions une mise à jour (à effet immédiat) de notre politique d'exclusion concernant le charbon : il s'agissait pour nous de préciser, outre les seuils absolus, des seuils relatifs, pour les énergéticiens et pour les entreprises (y compris les extracteurs), mais aussi de produire un échéancier permettant d'identifier les entreprises concernées jusqu'à horizon 2040, et de piloter notre stratégie de désengagement" (ibid, p36)

Engagement collectif

"En 2020, Covéa Finance a également mené une campagne d'engagement collectif en lien avec le CDP ex « Carbon Disclosure Projet »" (ibid. p.36)



Thématiques abordées lors des dialogues en 2020 (voir schéma ESG complet, ibid p37) :

- 50% des entretiens ont abordé le thème "Changement climatique et transition énergétique"
- 53% des entretiens ont abordé le thème "Management environnemental et maîtrise des risques environnementaux"

6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement

Au sujet des courriers envoyées aux entreprises exposées au charbon thermique :

"Sur la base de ces éléments, 74 sociétés au sein de notre univers d'investissement ont été identifiées, concernées par ces seuils et situées partout dans le monde : Australie, Canada, Chine, États-Unis, Japon, etc. mais également en Europe (Allemagne, Danemark, Espagne, France, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse,...). Nous leur avons fait parvenir un courrier, les informant du contenu de notre politique d'exclusion, et les enjoignant à progresser dans leur performance environnementale et climatique, mais aussi à adopter une démarche constructive de dialogue actionnarial, et enfin à faire preuve de davantage de transparence dans leur communication des données.

À l'heure de la publication de ce rapport les réponses reçues sont en cours de traitement et ne manqueront pas d'être prises en compte dans nos réflexions et dans nos futurs dialogues actionnariaux." (ibid, p36)

7. Développement d'une expertise interne

7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs

7.1.1 Equipes formées

"L'appropriation des enjeux ESG en interne demeure au cœur de nos ambitions. Pour renforcer cette appropriation, un module dédié à l'ESG a été intégré par Covéa Finance dans son « Parcours Découverte » (il s'agit d'une formation d'intégration obligatoire destinée aux nouveaux arrivants)." (ibid, p16)

7.2 Efforts déployés

7.2.1. Ressources techniques

Prestataires sur les enjeux climats

"Le recours à certains prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée qui vient compléter la méthodologie de recherche développée en interne. Nos relations avec nos prestataires font l'objet de points réguliers tout au long de l'année" (ibid, p17)

Voir tableau des prestataires de données sélectionnés p17

"En 2020, trois prestataires auxquels nous avons fait parvenir l'inventaire de l'un de nos fonds ont été sollicités, afin qu'ils calculent chacun la température de ce même portefeuille, à titre exploratoire" (ibid, p34)

7.2.2 Ressources humaines

"L'année 2020 a été marquée par la fusion des équipes et expertises d'analyse financière et extra-financière." (ibid, p15)

"L'équipe d'analyse financière et extra-financière, pilotée par un membre du Comité de direction de Covéa Finance, comprend fin 2020 dix analystes financiers et extra-financiers, dédiés à l'appréciation des critères de performance financière et extrafinancière des émetteurs en portefeuille ou à l'étude. [...] Ces moyens humains renforcés permettent à notre société de réaliser en interne l'ensemble des analyses ESG des émetteurs" (ibid, p17)



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

1. Identification

1.1. Risques & opportunités identifiés

1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

En plus des deux risques cités dans le tableau, Covéa mentionne les risques généraux suivants en cas de non maîtrise des facteurs ESG, sans donner plus de détail :

"Risques de réputation

Risques de pénalités financières

Risques réglementaires

Risques liés au financement

Risques de discontinuité de l'activité

Risques opérationnels émergents (dont technologiques)" (ibid, p14)

Tableau d'identification des risques/opportunités

<i>Risque / Opportunité identifié</i>	<i>Description et caractérisation</i>	<i>Périmètre associé</i>	<i>Description des canaux de transmission</i>	<i>Horizon de matérialisation</i>	<i>Indicateur utilisé</i>
Risques physiques	Pertes liées à des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes...)	NC	NC	NC	NC
Risques de transition	Ajustements vers une économie bas carbone (notion de « stranded assets »)	NC	NC	NC	NC

1.1.3. Priorisation des risques identifiés

"L'équipe d'analyse extra-financière a mis au point une grille d'analyse de matérialité sectorielle permettant d'identifier les enjeux les plus pertinents par secteur." (ibid, p15)



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

1. Identification

1.1. Exposition à des activités / énergies à enjeux climatiques

1.1.1. Tableau des expositions étudiées

Tableau des expositions aux activités et énergies à enjeux

Dimension	Scénario / Cadre de comparaison	Fournisseur	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes	Utilisation / intégration
Répartition des 25 sociétés les plus émettrices en CO2 présentes dans son portefeuille Actions (nomenclature GICS 2)	NC	NC	47,7% Matériaux 41,9% Services aux collectivités 5,8% Services commerciaux et professionnels 2,7% Pétrole et Gaz 1,7% Automobile et composants automobile 0,2% Produits alimentaires, boissons et tabac	9% de la poche Actions (903 M€)	NC	NC
Exposition aux secteurs à forte intensité carbone	NC	NC	24% 22%	Actions Obligations privées	Benchmark : 14% NC	NC

1.1.2. Explications

"La « taxonomie », ce système de classification des activités considérées comme « vertes », est un pilier central du plan d'action pour la finance durable de la Commission européenne. Son entrée en application est prévue par étapes à partir de 2021. Cependant, Covéa Finance a fait le choix de prendre les devants et d'envisager dès aujourd'hui les implications sur ses pratiques ESG et la gestion de ses portefeuilles d'actifs, notamment en estimant son exposition aux secteurs à forte intensité carbone." (ibid, p34)

"Pour la première fois en 2019 et à titre exploratoire, Covéa Finance a publié la part du portefeuille géré exposée aux secteurs à forte intensité carbone. Les secteurs à forte intensité carbone comprennent :
 → le secteur de l'énergie dont la distribution de gaz ou encore les équipements et services pétroliers ;
 → le secteur des matériaux dont la chimie spécialisée, les matériaux de construction ou encore les aciéristes ;
 → le secteur des transports dont les constructeurs automobiles, le transport maritime ou encore les compagnies aériennes." (ibid, p34)

1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (1)

1.2.1. Méthodes

"En 2020, Covéa Finance a fait le choix de communiquer le poids et la répartition des 25 sociétés les plus émettrices en CO2 présentes dans son portefeuille Actions." (ibid, p34)

Covéa Finance et son prestataire London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings) utilisent la nomenclature GICS 2 pour la répartition par secteur des émetteurs en portefeuille.

1.2.3. Résultats et suivi

"Ces 25 sociétés représentent 9 % de la poche Actions, soit 903 millions d'euros. Parmi ces entreprises, le secteur (selon la nomenclature GICS 2) directement lié aux énergies fossiles (pétrole et gaz) représente 2,7 % soit 24 millions d'euros." (ibid, p34)



La répartition par secteur GICS 2 est détaillée dans un schéma p34.

1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (2)

1.2.2. Données et cadre

"Les secteurs à forte intensité carbone comprennent :

- le secteur de l'énergie dont la distribution de gaz ou encore les équipements et services pétroliers ;
- le secteur des matériaux dont la chimie spécialisée, les matériaux de construction ou encore les aciéristes ;
- le secteur des transports dont les constructeurs automobiles, le transport maritime ou encore les compagnies aériennes." (ibid, p34)

1.2.3. Résultats et suivi

"La part de la poche Actions exposée aux secteurs à forte intensité carbone est de 24 %. Elle se trouve à un niveau supérieur de 10 % à celle du comparable boursier. Cela s'explique principalement par une surexposition aux secteurs des matériaux et de l'énergie" (ibid, p34)

1.2. Détails propre à chaque exposition étudiée (3)

1.2.2. Données et cadre

Voir supra P3 1.2.2. Données et cadre

1.2.3. Résultats et suivi

"La part de la poche Obligations privées exposée aux secteurs à forte intensité carbone est de 22 %. Elle se trouve à un niveau légèrement inférieur à celle du comparable boursier." (ibid, p34)

1.3. Incidences analysées

1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Tableau des méthodes & résultats analysés (incidences)

Dimension analysée	KPI choisi et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Alignement	Trajectoire de l'intensité carbone du CA	NC	London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings)	Trajectoire théorique d'alignement avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse des températures planétaires à 2 °C à horizon 2100	NC	L'intensité carbone du portefeuille décroît dans le temps à la même vitesse que la trajectoire extrapolée qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C	Actions Obligations privées	NC
Calcul de température de l'un des portefeuilles	Température (°C)	Statique	3 prestataires	NC	NC	Prestataire 1 : 2,2°C Prestataire 2 : 1,5 - 1,75°C Prestataire 3 : 2,8 - 3,0°C	"L'un des fonds"	NC

1.3.2. Développement méthodologique

Covéa Finance a expérimenté le calcul de la température de l'un de ses portefeuilles : "En 2020, trois prestataires auxquels nous avons fait parvenir l'inventaire de l'un de nos fonds ont été sollicités, afin qu'ils calculent chacun la température de ce même portefeuille, à titre exploratoire. Seuls les scopes 1 et 2 sont considérés dans le calcul de la température et les prestataires prennent en compte les objectifs des



entreprises en matière de réduction des émissions de CO2. Cet exercice pourra être répété, affiné et étendu à l'ensemble des Fonds gérés par Covéa Finance, lors des prochains exercices." (ibid, p34-35)

2. Emissions de GES induites par les investissements

2.1. Emissions de GES

2.1.1. Tableau des émissions de GES induites

Tableau des émissions de GES induites

Classe d'actifs / portefeuille ou fonds	Couverture des données	Périmètre d'émissions (opérationnel)	Fournisseur	Résultats	Cibles et écarts / atteintes
Actions Obligations privées	100%	non précisé	London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings)	214 tCO2eq/M€ CA 147 tCO2eq/M€ CA	NC
Obligations souveraines	100%	émissions de GES nationales du secteur public + émissions importées	London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings)	324 tCO2eq/M€ PIB	NC
Actions Obligations privées	100%	non précisé	London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings)	1 223 459 tCO2eq 1 337 816 tCO2eq	NC
Covéa Actions Investissement	99%	NC	NC	162 Teq.CO2/M€ CA ou PIB	NC
Covéa Actions Monde	98%			174 Teq.CO2/M€ CA ou PIB	
Covea Sécurité	12%			256 Teq.CO2/M€ CA ou PIB	
Covea Aeris	97%			62 Teq.CO2/M€ CA ou PIB	
Covea Aqua	96%			167 Teq.CO2/M€ CA ou PIB	
Covea Solis	96%			329 Teq.CO2/M€ CA ou PIB	
Covea Terra	97%			273 Teq.CO2/M€ CA ou PIB	
Immobilier bureau / commerce Immobilier résidentiel	NC	Scope 1 et 2	NC	0,017 tCO2eq/m ² 0,023 tCO2eq/m ²	NC
Immobilier bureau / commerce Immobilier résidentiel	NC	Scope 1 et 2	NC	0,045 tCO2eq/K€ de loyer 0,097 tCO2eq/K€ de loyer	NC

2.1.2. Explication du champ d'application

"Le choix de l'intensité carbone comme indicateur climat est le résultat final de l'analyse développée par notre société afin de pouvoir répondre aux deux objectifs climatiques du décret d'application de l'article 173-VI de la LTECV [...] En 2020, Covéa Finance a également fait le choix de calculer l'empreinte carbone de ses poches Actions et Obligations privées afin d'anticiper les futures exigences réglementaires et de perfectionner son reporting carbone." (ibid, p28)

Intensité carbone

"La publication a été faite uniquement sur les résultats des calculs « Entreprises » (poches Actions et Obligations privées) et non pas sur les « Souverains » (poche Obligations souveraines), car la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone telle qu'utilisée par Covéa Finance (cf. 2.1.2.2.1 Principes) ne permet pas d'intégrer cette catégorie d'actifs." (ibid, p33)

"L'intensité carbone est calculée sur la base de l'ensemble des actifs gérés par la société de gestion, à l'exception des OPC gérés en externe (dont nous ne connaissons pas la composition) et des titres monétaires (en raison de leur horizon de détention court)." (ibid, p13)

84% des encours sont donc intégrés pour le calcul.

Patrimoine immobilier

"Le patrimoine a été scindé entre les bureaux/commerces et le résidentiel afin de pouvoir analyser distinctement les immeubles

gérés selon deux grandes catégories." (ibid, p40)



2.1.3. Explication du périmètre de déclaration retenu

Patrimoine immobilier

"Le calcul de l'empreinte carbone a été réalisé en retenant les scopes 1 et 2, c'est-à-dire jusqu'à la prise en compte des émissions indirectes qui résultent de la consommation directe d'énergie" (ibid, p40)

2.1.4. Explication des méthodologies retenues

Intensité carbone Entreprises

"L'intensité carbone d'une entreprise en portefeuille (Actions ou Obligations privées) correspond aux émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et autres gaz à effet de serre de l'entreprise, rapportées à son chiffre d'affaires (CA). Les lignes du portefeuille sont ensuite agrégées en fonction du poids de chaque entreprise au sein du portefeuille." (ibid, p29)

Intensité carbone Souverain

"De façon similaire, on calcule l'intensité carbone d'un État (Obligations souveraines) en rapportant les émissions de gaz à effet de serre au produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire la valeur totale de la production de richesse au sein du pays." (ibid, p29)

Empreinte carbone Entreprises

"Enfin, l'empreinte carbone d'un portefeuille (Actions ou Obligations privées) correspond à la somme du montant des investissements dans chaque émetteur rapporté au total du passif de la société et multiplié par les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et autres gaz à effet de serre de l'entreprise. Cet indicateur est, soit rapporté à la valeur de marché du portefeuille à la fin de l'exercice concernée, soit publié en valeur absolue (tCO₂), soit rapporté à la valeur de marché du portefeuille (tCO₂ / M€ investi)" (ibid, p29)

Patrimoine immobilier

"À des fins de comparaison, l'empreinte carbone est présentée sous la forme des tonnes eq.CO₂ par mètre carré ainsi que des tonnes eq.CO₂ e rapportées au montant des loyers bruts." (ibid, p40)

2.2. Explication des données

2.2.1. Données réelles

Intensité carbone Souverain

"Pour cette catégorie d'actifs, Covéa Finance considère les émissions de gaz à effet de serre nationales du secteur public et les émissions importées sans soustraire les émissions exportées. Le choix d'une approche conservatrice majorant mécaniquement ces émissions de gaz à effet de serre a été privilégié." (ibid, p29)

2.2.2. Données estimées

Intensité carbone Entreprises

Prestataire externe : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings)

"Le comparable boursier présenté dans les différents graphiques ci-dessous, tel que fourni par notre prestataire le London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), correspond :

- aux membres de l'OCDE pour la poche Obligations souveraines
- à des indices boursiers comparables pour les poches Actions et Obligations privées (FTSE Developed pour la poche Actions et le Markit IBOXX Corporate Bonds pour la poche Obligations privées)" (ibid, p30)

"Les résultats des calculs proviennent d'un prestataire externe qui modélise, selon sa propre méthodologie, les données qui ne sont pas publiées par les émetteurs." (ibid, p30)



2.3. Suivi et analyse

2.3.1. Analyse des émissions de GES

Intensité Obligations souveraines

"Cette intensité est en baisse de 9,4 % comparée à l'intensité carbone 2019 (cf. analyse des variations ci-après). Ce niveau d'intensité demeure inférieur de 25 % par rapport à la zone OCDE. Cet écart favorable pour le portefeuille de Covéa Finance s'explique principalement par la surexposition du portefeuille aux titres émis par l'État français. En effet, la France est l'un des pays européens dont les émissions de gaz à effet de serre rapportées au PIB sont les plus faibles du fait, notamment, de la prépondérance de l'énergie nucléaire, bas carbone par nature, dans son mix énergétique. [...]"

On distingue deux effets pouvant expliquer la variation de l'intensité carbone de la poche Obligations souveraines :

- l'effet Allocation : contribution venant des changements de poids des pays dans le portefeuille en lien avec les décisions d'investissements spécifiques de Covéa Finance (-1,2%);
- l'effet Pays : contribution venant des évolutions liées aux pays eux-mêmes (améliorations ou détériorations annuelles des valeurs à poids constants). (-8,2%)" (ibid, p30)

Intensité Actions

"Analyse de l'écart avec le comparable : Le portefeuille global de la classe d'actifs des Actions affiche, au 31 décembre 2020, une intensité carbone de 214 tonnes eq.CO₂ / M€ de chiffre d'affaires. Ce niveau d'intensité est en baisse de 7 % par rapport à son niveau du 31 décembre 2019 et supérieur de 11 % par rapport au comparable boursier mondial. [...] On distingue deux effets pouvant expliquer l'écart de l'intensité carbone de la poche Actions avec celle du comparable boursier:

- l'effet d'allocation sectorielle : écart pouvant être attribué à la différence de composition sectorielle entre le portefeuille de Covéa Finance et le comparable boursier (par exemple le poids du secteur pétrolier plus ou moins important dans le portefeuille de Covéa Finance);
- l'effet de sélection (« stock-picking ») : écart pouvant être attribué aux décisions d'investissements spécifiques de Covéa Finance, une fois que l'allocation sectorielle a été neutralisée (par exemple au sein du secteur pétrolier, la sélection d'un émetteur plus ou moins carboné dans le portefeuille de Covéa Finance par rapport au comparable boursier)." (ibid, p31)

Intensité Obligations privées

"Le portefeuille global de la classe d'actifs des Obligations privées affiche au 31 décembre 2020 une intensité carbone de 147 tonnes eq.CO₂ / M€ de chiffre d'affaires. Cette intensité est en diminution de 7,2 % par rapport à son niveau du 31 décembre 2019, et inférieure de 31 % au comparable boursier mondial. [...] On distingue deux effets pouvant expliquer l'écart de l'intensité carbone de la poche Obligations privées avec celle du comparable :

- l'effet d'allocation sectorielle
- l'effet de sélection (« stock-picking »)

L'effet d'allocation sectorielle est défavorable pour la poche Obligations privées. Cependant, cet effet est largement compensé par les décisions d'investissement de Covéa Finance (effet de sélection) au sein des secteurs. Cela contribue à augmenter l'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle du comparable boursier." (ibid, p32)

Empreinte carbone Actions

"Le portefeuille global de la classe d'actifs des Actions affiche, au 31 décembre 2020, une empreinte carbone de 1 223 459 tonnes eq.CO₂. Cette empreinte est supérieure de 4 % au comparable boursier mondial." (ibid, p33)

Empreinte carbone Obligations privées

"Le portefeuille global de la classe d'actifs des Obligations privées affiche, au 30 décembre 2020, une empreinte carbone de 1 337 816 tonnes eq.CO₂. Cette empreinte est inférieure de 24 % au comparable boursier mondial." (ibid, p33)



2.3.1. Communication des résultats

Les résultats sont communiqués sur 4 pages (p30 - 34) de la manière suivante :

- Intensité carbone par poches d'actifs (obligations souveraines, obligations privées, actions)
- Intensité carbone du PIB de la poche Obligations souveraines sur 2017 - 2020
- Analyse de la variation de l'intensité carbone de Covéa Finance entre 2019 et 2020 sur la poche Obligations souveraines
- Intensité carbone du chiffre d'affaires de la poche Actions
- Intensité carbone du chiffre d'affaires de la poche Obligations privées
- Empreinte carbone de la poche Actions
- Empreinte carbone de la poche Obligations privées

On retrouve aussi une communication de l'intensité carbone des fonds ouverts dont l'encours est supérieur à 500M€, ainsi que des fonds à thématique environnementale dans un tableau p38-39.

Enfin, un tableau p41 récapitule l'empreinte carbone du Patrimoine placement géré directement par Covéa Immobilier

2.3.2. Suivi

"L'intensité carbone est également un outil de suivi en interne, comme indicateur d'évolution de la transition énergétique. Cet indicateur est utilisé dans la grille d'appréciation des émetteurs souverains depuis 2017 et sa pondération a été renforcée dans le cadre de la refonte de cette grille en 2018. Pour les émetteurs privés, cet indicateur est systématiquement suivi pour situer la performance de l'entreprise étudiée par rapport à l'intensité carbone moyenne de ses pairs." (ibid, p28)

Des changements méthodologiques sont constatés par Covéa :

"En 2019, le prestataire London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), a effectué plusieurs changements méthodologiques majeurs (non sollicités par Covéa Finance) qui ont entraîné, entre autres, une baisse du taux de couverture de 3 %. Face à cela, Covéa Finance a fait le choix de recalculer l'intensité de la poche Actions pour les années 2017 et 2018 sur la base de la composition des portefeuilles de Covéa Finance en 2017 et 2018 et à partir des intensités des émetteurs pour les années 2016 et 2017 (base de données London Stock Exchange Group 2020). En 2020, des évolutions méthodologiques supplémentaires ont entraîné le calcul d'un pro-forma de l'intensité de la poche Actions pour l'année 2019. Les intensités historiques sont différentes de celles publiées par Covéa Finance dans les Rapports ESG passés, mais la méthodologie est homogène avec celle de 2020." (ibid, p31-32)

3. Explications propre à chaque analyse d'alignement

3.1. Méthodes et indicateurs (1)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Alignement avec l'Accord de Paris / Trajectoire 2°C des Actions

"Une trajectoire de l'intensité carbone du chiffre d'affaires du portefeuille pour les actifs Actions est présentée ci-dessous." (ibid, p31)

Il y a rétropolation sur la période 2013 - 2020 à partir de l'intensité du portefeuille au 31/12/2020, puis une extrapolation sur 2020 - 2030. (ibid, p32)

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

"Cette courbe est mise en perspective avec une trajectoire théorique d'alignement avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse des températures planétaires à 2 °C à horizon 2100 " (ibid, p31)



3.1.3. Explication des choix

"Suite à l'Accord de Paris (premier accord universel juridiquement contraignant en matière de lutte contre le changement climatique) de 2015 (COP21), Covéa Finance a de nouveau souhaité étudier, à titre exploratoire, le positionnement de son portefeuille global par rapport aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique." (ibid, p31)

3.1. Méthodes et indicateurs (2)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Alignement avec l'Accord de Paris / Trajectoire 2°C des Obligations privées

Il y a rétropolation sur la période 2013 - 2020 à partir de l'intensité du portefeuille au 31/12/2020, puis une extrapolation sur 2020 - 2030. (ibid, p32)

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

Voir supra 3.1.2 (1)

3.1.3. Explication des choix

Voir supra 3.1.3 (1)

3.1. Méthodes et indicateurs (3)

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Calcul de la température de l'un des portefeuilles (en °C)

"En 2020, trois prestataires auxquels nous avons fait parvenir l'inventaire de l'un de nos fonds ont été sollicités, afin qu'ils calculent chacun la température de ce même portefeuille, à titre exploratoire" (ibid, p34)

3.2. Données (1)

3.2.2. Données réelles

Voir supra 2.2.1

3.2.3. Données estimées

Voir supra 2.2.2

3.2. Données (2)

3.2.2. Données réelles

Voir supra 2.2.1

3.2.3. Données estimées

Voir supra 2.2.2

3.2. Données (3)

3.2.1. Couvertures et périmètres

"Seuls les scopes 1 et 2 sont considérés dans le calcul de la température et les prestataires prennent en compte les objectifs des entreprises en matière de réduction des émissions de CO2" (ibid, p35)



3.3. Résultats (1)

3.3.1. Communication des résultats

Covéa Finance publie les résultats sous la forme de graphiques comparant la trajectoire du portefeuille Actions de Covéa Finance à une trajectoire 2°C (Voir Graphique p32)

3.3.2. Explication des résultats

"L'intensité carbone du portefeuille Actions de Covéa Finance décroît dans le temps à la même vitesse que la trajectoire extrapolée qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C " (ibid, p31)

3.3. Résultats (2)

3.3.1. Communication des résultats

Covéa Finance publie les résultats sous la forme de graphiques comparant la trajectoire du portefeuille Obligations Privées de Covéa Finance à une trajectoire 2°C (Voir Graphique p33)

3.3.2. Explication des résultats

"L'intensité carbone du portefeuille Obligations privées de Covéa Finance décroît dans le temps plus vite que la trajectoire extrapolée qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C ." (ibid, p32)

3.3. Résultats (3)

3.3.1. Communication des résultats

Les estimations de températures sont fournies dans un tableau p34 :

Prestataire 1 : 2,2°C

Prestataire 2 : 1,5°C - 1,75°C

Prestataire 3 : 2,8°C - 3°C

3.3.2. Explication des résultats

"Cet exercice pourra être répété, affiné et étendu à l'ensemble des fonds gérés par Covéa Finance, lors des prochains exercices. Les importantes variations d'un prestataire à l'autre invitent à la plus grande prudence sur les chiffres indiqués, et à la plus grande vigilance sur les différences potentielles de méthodologie et d'hypothèses de calcul." (ibid, p36)

4. Explications propre à chaque estimation d'impact des émetteurs

4.1. Méthodes et indicateurs (1)

4.1.2. Cadre de comparaison / d'écart

4.3. Résultats (1)

4.3.2. Explication des résultats

4.3.3. Suivi historique



5. Explications propre à chaque estimation d'impact de l'entité

5.1. Définition des théories du changement propres aux impacts recherchés (Evaluation ex ante)

5.1.1. Théorie du changement

5.1.2. Sources

5.1.3. Action climatique

5.2. Résultats et suivi (Evaluation ex post)

5.2.1. Méthode de suivi

5.2.2. Résultats observés

5.2.3. Maximisation de l'impact

6. Plan d'amélioration continue

6.1. Limites

6.1.1. De la démarche d'analyse

Indicateurs climat de manière générale

"Attention les données ci-dessous, bien que provenant de sources externes considérées comme fiables, sont à prendre avec la plus grande précaution. En effet, leurs calculs se fondent sur des facteurs d'émission comprenant des marges d'incertitudes ; en outre les émetteurs concernés peuvent être présents sur plusieurs secteurs, d'où un risque de manque d'homogénéité. L'AMF, dans son troisième rapport sur les approches extra-financières dans la gestion collective (décembre 2020) évoque en effet « de fortes limites méthodologiques » ainsi qu'une utilisation « dans un contexte scientifique reposant lui-même sur de nombreuses approximations » (paragraphe 4.2.2, page 76) Enfin, ces informations de transparence ex-post ne doivent en aucun cas être considérées comme des promesses de notre part)" (ibid, p29)

6.1.2. Des méthodes utilisées

Intensité carbone

"Les résultats des calculs proviennent d'un prestataire externe qui modélise, selon sa propre méthodologie, les données qui ne sont pas publiées par les émetteurs." (ibid, p30)

Exercice exploratoire du calcul de la température de l'un des portefeuilles

"Les importantes variations d'un prestataire à l'autre invitent à la plus grande prudence sur les chiffres indiqués, et à la plus grande vigilance sur les différences potentielles de méthodologie et d'hypothèses de calcul." (ibid, p35)



6.1.3. De couverture

Empreinte carbone

"La publication a été faite uniquement sur les résultats des calculs « Entreprises » (poches Actions et Obligations privées) et non pas sur les « Souverains » (poche Obligations souveraines), car la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone telle qu'utilisée par Covéa Finance (cf. 2.1.2.2.1 Principes) ne permet pas d'intégrer cette catégorie d'actifs. De même, étant donné qu'il s'agit du premier exercice exploratoire de publication de l'empreinte carbone, les résultats présentés ci-dessous ne concernent que la comparaison avec les comparables boursiers par poche d'actifs." (ibid, p33)



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

1. Format et efforts de présentation de l'exercice

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

Intégré au sein du rapport ESG 2020 du Groupe

1.1.2 Rapport par fonds

"Des rapports ESG dédiés ont été formalisés pour les OPC ouverts de Covéa Finance dont l'encours au 31 décembre 2020 était supérieur à 500 millions d'euros, ainsi que pour les fonds à thématique environnementale. [...] Les fonds ISR ne font pas l'objet d'un rapport ESG dédié, mais d'un Code de transparence ainsi que d'un rapport d'impact qui sont publiés de manière séparée." (ibid, p38)

1.1.3 Dissociation climat/ESG

Les informations climat sont clairement identifiables

1.2 Structure de publication des informations

1.2.1 Plan type

Le rapport ESG de Covéa Groupe est construit en 3 parties : Démarche générale de l'entité/ Méthodologie et résultats / Réactions et changements effectués. Au sein de chaque partie, le rapport distingue les informations relatives aux valeurs mobilières et à l'immobilier

1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs

1.3.1. Liste / tableau des fournisseurs et cabinets de conseil sollicités

On retrouve un tableau contenant les prestataires de données sélectionnés (ibid, p17)

1.4. Visualisation des enjeux et des structures

1.4.1. Actifs

Pour Covéa Finance : Rapport ESG 2020, p13

Pour Covéa Immobilier : Rapport ESG 2020, p18

1.4.3. Stratégie et objectifs

Un schéma (Rapport ESG 2020, p20) présente les axes de la politique de développement durable de Covéa Immobilier.

1.5. Eléments de pédagogie

1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

"Covéa Finance a rédigé une fiche pédagogique sur la trajectoire permettant la neutralité carbone en 2050." (ibid, p31)

Le rapport détaille dans le "1.2.2 Contexte et évolutions réglementaires" les principales évolutions de la place, tant au niveau européen que national. (voir p10-11)



2. Communication sur le climat

2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat

2.2.3. Transparence des produits et services

Promotion des produits financiers verts

"En lien avec ses objectifs triennaux 2017-2019, Covéa Finance avait déjà accentué ses actions commerciales au sein des réseaux Vie MMA, GMF et MAAF et auprès de clients hors Groupe, afin de promouvoir une gamme de fonds à thématique environnementale. Ces efforts seront poursuivis dans le cadre de notre objectif « Ambition 2026 »" (ibid 16)